



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 19 septembre 2022 à 20 heures 30 minutes  
Salle Marianne

**Présents** : Mme BASTIEN Lydia, M. BASTIEN Xavier, M. BOURGEOIS Eric, M. CLAUS Johan, M. HOGNON Olivier, Mme LACROIX Tiphaine, Mme PARMENTELOT Sabine, Mme PENAZZI Catherine, M. ROUYER Hervé, M. ROUYER Mathieu, Mme WLODARCZYK Rachel

**Procuration(s)** : /

**Absent(s)** : /

**Excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Mme PENAZZI Catherine

**Président de séance** : Mme PARMENTELOT Sabine

## 1- Désignation d'un secrétaire de séance

Catherine PENAZZI est désignée secrétaire de séance

## 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juillet dernier.

## 3 - Modification du lot 1 voirie - Aménagement sécuritaire de la RD 28b

DCM 32-2022 : Le Maire rappelle les termes de la délibération 31-2022 relative à la revalorisation des prestations de l'entreprise Eurovia et fait part des négociations menées. Un accord a été trouvé avec l'application de l'index TP 01 (et non des index 08 et 09 comme proposés) en prenant pour base le mois d'octobre 2021. Du devis initial ont été retirés les pavés en granit, deux bancs sur les cinq prévus et leurs corbeilles, la fourniture et la mise en place de tous les végétaux. Ce qui représente une économie de près de 30 000 € qui compensera l'augmentation des coûts sur le reste du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil mandate le Maire pour signer tous les documents afférents à ces modifications de prix et de prestations avec l'entreprise Eurovia.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 4 - Instauration d'un forfait ménage pour les locations de la salle Jacques Pérantoni

DCM 34-2022 : Le Maire rappelle la délibération du 8 mars 2018 concernant les tarifs de location de la salle polyvalente et de ses annexes. Le ménage de la salle et de ses annexes, s'il n'est pas ou mal réalisé par la personne qui loue la salle, n'est pas explicitement mentionné dans la convention de location. Or, cet entretien nécessite environ trois heures de travail.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer le forfait ménage à 60 € si les locaux (salle Jacques Pérantoni et annexes) ne sont pas rendus parfaitement propres. Le Conseil donne délégation au Maire pour l'application de la présente décision et la modification du règlement et de la convention de location.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 5 - Location du jardin communal

DCM 35-2022 : Le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire de la parcelle AA 131 située

rue Jeanne Legouge et jouxtant le hangar communal. Cette parcelle a fait l'objet d'une convention d'occupation précaire et révocable signée le 5 juin 2014 avec M. Patrick HOUBAUT qui a donné son terme pour le 30 septembre 2022.

Deux habitants d'Euvezin ont émis le souhait de louer, voire d'acheter cette parcelle pour l'un d'eux. Le Conseil ne souhaitant pas vendre ce terrain désire le mettre à disposition de la personne habitant en appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de louer la parcelle de jardin cadastrée AA 131 à Mme Jessica JOZWICKI, domiciliée 1 rue du Pont à Euvezin, pour une durée d'un an renouvelable, moyennant un loyer de 54,23 €, revisable chaque année selon l'indice de référence des loyers. Le Maire est mandaté pour établir et signer la convention de mise à disposition qui prendra effet au 1er octobre 2022.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 3 = Sabine PARMENTELOT, Mathieu ROUYER et Catherine PENAZZI)

N'a pas pris part au vote et a quitté la séance avant la délibération : Eric BOURGEOIS

#### 6 - Questions et informations diverses

- Plan de préservation de la biodiversité : la Commune d'Euvezin a répondu à l'appel à projets portant sur la thématique Vergers. À ce titre, la Commune bénéficiera d'un diagnostic du verger communal et du financement à hauteur de 90 % sur la taille et la plantation d'arbres.

- Plantation d'arbres à l'entrée du village : il pourrait être judicieux de planter des arbres en bordure du futur éco-quartier. Le Conseil va réfléchir à ce projet.

- Éclairage public : Johan Claus s'interroge sur la nécessité de le maintenir la nuit eu égard au contexte d'augmentation du coût de l'énergie, aux nuisances écologiques et à l'effort de sobriété demandé à tous. Une réunion publique sur ce thème sera organisée.

- Commandes groupées entre habitants : Xavier Bastien soumet l'idée d'organiser des commandes groupées pour obtenir de meilleurs tarifs pour le fioul ou les pellets de chauffage. Cela ne peut se gérer qu'entre habitants. La mairie apportera son concours pour l'information.

Fait à EUVEZIN

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Sabine PARMENTELOT

Catherine PENAZZI